

<u>Nombre de membres</u>	<u>Séance du 20 octobre 2020</u>
<u>en exercice:</u> 11	L'an deux mille vingt et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de Guy TAECK
<u>Présents :</u> 10	<u>Sont présents:</u> Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Laurent GARBE, , Hervé SMETS, Pierre CAFFIER, Hubert DEMORTAIN, Jean Jacques CAPRON, Florent LEBEE
<u>Votants:</u> 10	Monsieur Yann BETHOUART arrivée à 20 h 30
	<u>Représenté:</u>
	<u>Excuse:</u> Pierre MARTIN
	<u>Absent:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Gael PERISSET

### **Ordre du jour:**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020  
Approuvé sans observation

- Délibération : Nomination délégué titulaire et suppléant CLECT
- Délibération : Baux ruraux : changement d'office notarial
- Délibération : Nomination délégué AGEDI
- Délibération : Fixation cotisations gymnastique
- Délibération : Implantation mobiliers urbains Grand site de France
- Délibération : mise en place bus Favieres/Ponthoile
- Délibération : Pays d'Art et d'Histoire : subvention exceptionnelle
- Délibération : Demande subventions exceptionnelles dans le cadre du plan relance

#### Informations diverses

- Informations commission
- Info Halte Gare : dégradation

### **Nomination délégué titulaire et suppléant CLECT - DE 2020 031**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2019 portant statuts de la communauté Ponthieu-Marquenterre conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Il est proposé que le maire de chaque commune désigne son représentant et un suppléant,

par délibération ou désignation du maire ;

Monsieur le Maire se propose comme délégué Titulaire  
Suppléant : Madame SOHET Michèle

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, accepte de nommer :**

**Monsieur Guy TAECK délégué titulaire de la CLECT  
Madame Michèle SOHET déléguée suppléante de la CLECT**

**Vote :**      **Pour 9**      **Contre 0**      **Abstention 0**

Baux ruraux : changement d'office notarial - DE 2020 032

## Arrivée de Monsieur Bethouart Yann

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que comme cela a déjà été communiqué plusieurs fois.

Des baux de terre agricole sont à renouveler depuis deux ans. L'office de notaires de Rue chargé d'effectuer ces renouvellements ne le fait pas.

Un courrier a été envoyé précisant que si le renouvellement des baux n'était pas effectué rapidement, la commune changerait d'école.

Une réponse est parvenue à la mairie disant que l'office avait pris note du changement de notaire.

Un contact a été pris avec Maitre Verdier office notarial de Nouvion qui accepterait de faire ce travail

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- accepte le changement d'office notarial
- autorise Monsieur le Maire à missionner Maître Verdier (Nouvion) à reprendre les dossiers de baux de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**Vote**  
**Pour** 10      **Contre** 0      **Abstention** 0

Nomination délégué AGEDI - DE 2020 033

Adhésion de la commune de FAVIERES au Syndicat mixte Agence de GEstion et de Développement Informatique (A.G.E.D.I.)

Monsieur Guy TAECK, expose aux membres du conseil municipal, que la collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion

**Le Conseil municipal , après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVER les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « Agence de Gestion et de Développement Informatique » A.GE.D.I.**
- **ADHERER au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.**
- **CHARGER Monsieur Pierre CAFFIER, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.**
- **DESIGNER Monsieur Pierre CAFFIER, domicilié à 77 Rue de l'Eglise 80120 FAVIERES Tel 03 22 27 00 93, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.**
- **PREVOIR au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.**

**Fixation cotisations gymnastique - DE 2020 034**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mairie a repris les cours de gymnastique depuis 4 ans (suite l'arrêt de l'association "Un Nouveau Souffle")

Chaque année, il faut que le Conseil Municipal décide de la cotisation des 15 participantes. L'année dernière la cotisation était de 55 €.

La cotisation peut rester la même ou évoluer. La saison 2019-2020 a été interrompue à cause de la COVID. Une remise pourrait être proposée cette année aux participantes de l'année dernière.

Monsieur le Maire propose de laisser la cotisation à 55 € pour les nouvelles participantes pour l'année 2020-2021 et de diminuer de 20 € la cotisation pour les participantes de l'année dernière.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **accepte les tarifs de cotisations pour la gymnastique proposés : à savoir 55 € pour les nouvelles participantes et 35 € pour celles de l'année dernière**

**Implantation mobiliers urbains Grand site de France - DE 2020 035**

Monsieur le Maire expose que la mairie a reçu un courrier du syndicat mixte baie de somme grand littoral picard qui propose la déclinaison de mobiliers urbains dans la commune et de bénéficier d'une subvention FEADER (aide de 900 € HT pour un coût total de 3460 €).

Je vous propose d'adhérer à ce groupement d'achat et de demander l'aide européenne proposée.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **demande à avoir des informations complémentaires**
- **et demande que ce dossier soit représenté lors du prochain conseil**

### **Mise en place bus Favieres/Ponthoile/Rue - DE 2020 036**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Lebee qui nous fait part de l'avancée du dossier afin de mettre en place un système de navette bus pour que les personnes sans moyen de locomotion puissent aller faire leurs achats à Rue.

Démarche réalisée avec la commune de Ponthoile.

Un circuit a été prévu. Ce transport aura lieu le 1er et 3eme mercredi de chaque mois. Le premier voyage est prévu le mercredi 18 novembre.

Une communication avec coupon réponse sera mise dans le lien

Un devis a été réalisé. Départ à 14h15 Retour à 17h35 pour un cout de 165 € TTC. Ce coût sera divisé en deux avec la commune de Ponthoile.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- accepte la mise en place du système de navette bus un mercredi sur deux en partenariat avec la commune de Ponthoile**
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

### **Pays d'Art et d'Histoire : subvention exceptionnelle - DE 2020 037**

#### **Rapport de présentation**

La commune s'est engagée dans la candidature au label Pays d'art et d'histoire, portée par la Ville d'Abbeville et Baie de Somme 3 Vallées, par une précédente délibération municipale. Ainsi, elle a adhéré à la labellisation du territoire « Ponthieu – baie de Somme », aux côtés de 49 autres communes et des structures partenaires (EPCI, Département, Syndicats Mixtes).

La candidature au label Pays d'art et d'histoire s'achève par la rédaction d'un dossier de candidature qui sera remis au Ministère de la Culture et aux membres du Conseil national des VPAH pour avis final. L'objectif est de déposer ce dossier de candidature au premier trimestre 2021. Ce dossier de candidature doit obligatoirement être imprimé pour être envoyé au Ministère de la Culture et au Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire (environ 40 exemplaires).

Il est proposé d'imprimer des exemplaires supplémentaires de ce dossier de candidature pour :

- Remettre un exemplaire à chaque commune et structure adhérente du projet PAH
- Remettre un exemplaire à chaque institution partenaire du projet PAH (DRAC, Région, Département)
- Avoir des exemplaires à l'attention des relations presse et des futurs partenaires financiers du PAH
- Les communes peuvent également commander des exemplaires imprimés supplémentaires si elles le souhaitent en remplissant le formulaire de demande fourni en pièce-jointe (pièce-jointe 1 : formulaire de commande)

Un budget prévisionnel a été établi pour la réalisation (mise en page, photographie, création graphique), l'impression et l'envoi postal de ce dossier de candidature. Pour permettre sa réalisation, une subvention exceptionnelle est demandée en 2020 à l'ensemble des communes adhérentes du projet, à hauteur de 0.15 centimes par habitant (cf. pièce-jointe 2 : budget prévisionnel de réalisation du dossier de candidature).

Les communes sont invitées à voter le montant de cette subvention au sein de leur conseil municipal et de l'inscrire à leur budget 2020. La Ville d'Abbeville sollicitera chaque commune adhérente au cours de l'année 2020 pour le règlement de cette cotisation.

### **Délibération**

Le conseil municipal,

Vu la délibération municipale engageant la commune dans le projet de labellisation du territoire en Pays d'art et d'histoire,

Considérant la nécessité d'établir une subvention exceptionnelle en 2020 pour financer la réalisation du dossier de candidature Pays d'art et d'histoire,

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2020 d'un montant de 71 euros (soit 0.15 centimes / habitant) à la Ville d'Abbeville correspondant à la contribution financière de la commune à la réalisation du dossier de candidature.**

**Demande subventions exceptionnelles dans le cadre du plan relance - DE 2020 038**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'étant donné le contexte sanitaire très particulier cette année, l'Etat a créé un plan de relance pour les collectivités territoriales.

De nombreux projets peuvent être acceptés pour bénéficier d'une aide (confortement des berges, rénovation du patrimoine, travaux d'assainissement d'une salle des fêtes, développement des mobilités au quotidien, ....)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de préparer les demandes de subventions éventuelles pour les projets en cours.

Une réunion sera prochainement prévue avant l'envoi des différentes demandes

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**- accepte le principe de demander les subventions prévues dans le cadre du plan de relance**

**- autorise Monsieur le Maire à demander tous devis nécessaires pour les projets**

**- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour ces demandes**

**Informations diverses**

- Ralentisseurs : Mr Barbotte, Mr Deletoille, Mr Mme Facquez
- Lampadaire : Mr Salelles
- Nid de frelons
- Halte gare : dégradations constatées
- Courriers divers d'information

L'ordre du jour étant atteint la séance est levée à 22 h 45

